



UNEP/CMS/GOR-TC1/Inf.8.2

Gorille de Diehl

Gorilla gorilla diehli

Accord Gorille

Plan d'Action

Ce plan d'action est basé sur le document suivant: *Regional Action Plan for the Conservation of the Cross River Gorilla (Gorilla gorilla diehli)*. Oates et. al. 2007. IUCN/SSC Primate Specialist Group and Conservation International, Arlington, VA, USA.

Version révisée de UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.7a, novembre 2009. Cette version inclut les changements tels que décidés à la Première Réunion des Parties de l'Accord pour la Conservation des Gorilles et leurs Habitats (Rome, Italy, 29 novembre 2008)

La version anglaise contient davantage de changements qui n'ont pas été inclus dans la version française.

Plan d'Action – Gorille de Diehl

Gorilla gorilla diehli

Etats: Cameroun, Nigeria

Résumé

Ce plan définit les grandes lignes d'un programme d'action qui, si mis en œuvre, pourrait assurer la survie du gorille de la Cross River. Les actions que nous recommandons sont estimées pour un **coût total de \$4,6 million** sur une période de cinq ans, et le tiers de cette somme est déjà sécurisé à travers le soutien des gouvernements et des bailleurs pour les efforts généraux de conservation dans la région. Environ **\$3 million restent à obtenir**.

Les recommandations de ce plan sont réparties en deux catégories : des recommandations pour les actions à entreprendre à l'échelle de toute l'aire de distribution du gorille de la Cross River, et les recommandations spécifiques pour chaque site.

Parmi les recommandations qui s'appliquent pour toute l'aire de distribution du *Gorilla gorilla diehli*, figurent :

- L'adoption d'une **approche au niveau du paysage** pour la conservation du gorille de la Cross River, compte tenu de son mode de distribution. Cette approche doit s'accompagner de la coopération effective entre les gestionnaires de la conservation des deux cotés de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria.
- L'accroissement des efforts pour **susciter la prise de conscience**, parmi toutes les couches de la société humaine, sur la valeur de conservation en général et la singularité du gorille de la Cross River en particulier.
- La participation de la communauté à l'effort de conservation est essentielle, et pour ce faire, il y a un besoin **d'entente mutuelle** entre les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, et les populations locales.
- L'écotourisme peut générer des bénéfices pour la conservation, mais peut aussi avoir des impacts négatifs. Compte tenu du statut précaire du gorille de la Cross River, **tout projet d'habituation de ces grands singes pour le tourisme de vision doit être évalué avec beaucoup de précautions** et prendre entièrement en considération tous les risques pour les grands singes.
- Des améliorations sont nécessaires aussi bien pour les **législations existantes** protégeant les gorilles, que pour la **façon dont ces lois sont appliquées**.
- La **poursuite des travaux de recherche est nécessaire** pour permettre une meilleure connaissance de la biologie des gorilles, y compris la prospection des zones peu connues (spécialement à l'intérieur des corridors potentiels connectant les noyaux de populations), le suivi des populations connues, et un échantillonnage génétique plus intensif.

Les sites identifiés pour les actions spécifiques sont :

- au Nigeria : Sanctuaire de Faune du Mont Afi, Mont Mbe et le Département de Okwango du Parc National de Cross River au Nigeria, et
- au Cameroun : le Parc National de Takamanda récemment désigné, la Réserve Forestière de la Rivière Mone, la Forêt de Mbulu, le Sanctuaire de gorilles du Mont Kagwene et les collines de Bechati-Fossimondi-Besali.

Parmi les recommandations qui s'appliquent à plusieurs de ces sites on peut citer :

- Améliorer la mise en application de la loi et instituer un système de patrouilles (tous les sites)
- Améliorer l'infrastructure des aires protégées (Afi, Okwango)
- Développer et finaliser une stratégie ou un plan d'aménagement (tous les sites)
- Reconstituer et matérialiser les limites des aires de conservation (tous les sites)
- Prendre les mesures nécessaires pour améliorer le statut de conservation des sites (Takamanda, Mone, Mbulu, Kagwene)
- Elaborer un plan participatif d'affectation des terres à l'intérieur des sites, dans la zone tampon et/ou dans les corridors (Afi, Mbe, Mbulu, Bechati-Fossimondi-Besali)
- Développer des plans pour l'écotourisme, pas nécessairement focalisés sur les gorilles (Afi, Okwango)
- Développer des plans de protection contre les feux (Afi, Mbe, Kgwene)

La région frontalière entre le Cameroun et le Nigeria, la zone de distribution du gorille de la Cross River, est un point chaud de biodiversité d'une importance capitale qui abrite une grande diversité d'espèces animales et végétales, un grand nombre d'espèces ou sous-espèces ayant une aire de distribution restreinte, et plusieurs espèces et sous-espèces en danger. Les primates menacés qui partagent une partie de l'habitat du gorille de la Cross River comprennent entre autre le drill (*Mandrillus leucophaeus*), le cercopithèque de Preuss (*Cercopithecus preussi*) et le chimpanzé de la frontière Nigeria-Cameroun (*Pan troglodytes elioti*). L'aboutissement des efforts pour sécuriser la survie du gorille de la Cross River devrait ainsi générer une large gamme de bénéfices importants pour la conservation. Nous espérons que ce plan servira non seulement de guide pour les actions nécessaires pour accroître les perspectives de conservation de ce grand singe gravement en danger, et ce point chaud de biodiversité en général, mais aussi à la recherche des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Introduction aux fiches des Etats de l'aire de répartition

De toutes les populations de gorilles, les populations de gorilles de la Cross River sont celles qui sont situées le plus au Nord et le plus à l'Ouest . Les gorilles vivant dans les montagnes entre le Nigeria et le Cameroun, à la source de la Cross River, ont été décrit il y a déjà longtemps comme un taxon à part, *Gorilla g. diehli*, et ce statut a récemment été reconfirmé. Les différentes sous-populations vivent à des altitudes allant de quelques 200 m dans les vallées à plus de 2.000m. Il reste aujourd'hui moins de 300 individus, distribués sur 11 sites de hauts plateaux fragmentés au travers d'une zone d'environ 12.000 km². Principalement en raison de la relative inaccessibilité de leurs forêts refuges, ces gorilles ont réussi à se maintenir dans une région caractérisée par une population humaine dense. *Gorilla gorilla diehli* est parmi les grands primates le taxon le plus menacé en Afrique.

La chasse commerciale pour la viande de brousse est très omniprésente dans tout cette partie de l'Afrique, et bien que les gorilles soient légalement protégés, certains individus sont encore tués par leur viande. Cette chasse reste une grave menace pour la survie de ces petites populations presque fragmentées. En outre, les habitats forestiers du gorille continuent d'être érodés et fragmentés par l'agriculture, les feux des pasteurs, et la multiplication des routes. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une population petite et très fragmentée, et que les menaces persistent, le taxon a été classé comme en Danger Critique d'Extinction par l'UICN.

Il y a encore de vastes zones d'habitats potentiels favorables aux gorilles de Diehl entre les différentes localités où leur présence est connue; des recherches génétiques récentes indiquent d'ailleurs que des échanges entre ces sous-populations se produisent encore occasionnellement et

ces sous-populations ont donc encore le potentiel de se développer. Pour maintenir ces corridors forestiers, de nouvelles zones protégées doivent être créées, et la mise en œuvre de la législation doit être renforcée. **Des efforts concertés et soutenus seront nécessaires si l'on veut assurer la survie à long terme des gorilles de Cross River.**

NIGERIA

La République fédérale du Nigeria, pays le plus peuplé en Afrique, est aussi le premier producteur de pétrole africain.

Environ un tiers de la zone encore occupée par les gorilles de Cross River se trouve au Nigeria. Les gorilles s'y retrouvent dans trois sites, tous situés dans l'état de Cross River, le Sanctuaire de faune du Mont Afi, les montagnes de Mbe, et la Division Okwangwo du Parc National de la Cross River. La population totale du pays est estimée à environ 75-110 individus.

Législation existante:

National

Les aires protégées sont établies en vertu du décret sur les parcs nationaux (n ° 46) de 1999, et elles sont administrées au niveau fédéral par le Service des Parcs Nationaux. Certaines zones protégées sont également gérées par les états comme par exemple le fameux Parc National de Yankari. Les grands singes sont protégés tant au niveau fédéral qu'au niveau des états au Nigeria. Toutes les espèces sauvages se trouvant dans les parcs nationaux sont protégée par des lois. La loi sur les Espèces Menacées de 1985 est l'instrument juridique au travers duquel tous les traités internationaux sont mis en application.

International

- CMS, 1987
- Convention sur la diversité biologique, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1968
- CITES, 1974

CAMEROUN

Le Cameroun a connu une relative stabilité au cours des dernières décennies (à l'exception d'un différend frontalier avec le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi, depuis 1992), ce qui a permis un développement régulier des infrastructures, de l'agriculture et des industries du pétrole et du bois.

Le Cameroun abrite deux taxons de gorilles, le gorille de la Cross River, *Gorilla g. diehli*, et le gorille de plaine occidentale, *Gorilla g. gorilla*.

Plus de la moitié de la population totale de gorille de la Cross River se trouve au Cameroun, mais une partie de cette population se trouve dans des sites qui ne jouissent d'aucun statut officiel de conservation. Les recherches les plus récentes indiquent qu'il resterait encore entre 125-185 individus survivant à l'état sauvage au Cameroun. Tous les gorilles de Cross River sont situés

dans la Région du Sud-Ouest, à l'exception de ceux de Kagwene, qui ont un territoire qui s'étend à quelques kilomètres dans la province du Nord-Ouest.

Législation existante

National

La loi sur les Forêts et la Faune sauvage n ° 94/01 (1994) cadre les règlements en matière de foresterie, de faune, et de pêche, et liste les gorilles dans la catégorie A, c'est-à-dire que le gorille fait partie des espèces qui sont entièrement protégées et pour lesquelles sont interdits la chasse, la capture ou la vente, en totalité ou en partie. Les Parcs nationaux et réserves fauniques peuvent être mis en place sous l'égide de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), qui est également responsable de la diversité biologique du pays en général. Le Cameroun s'est également doté d'une Stratégie anti-braconnage (1999, révisés en 2000).

International:

- CMS 1983
- Convention sur la diversité biologique 1994
- WHC 1982
- CITES 1981

Mesures et Actions recommandées

Les recommandations de ce plan d'action se répartissent en deux catégories: d'une part les recommandations concernant des mesures et actions qui devraient être mises en place au travers de l'ensemble de l'aire de répartition du gorille de la Cross River, et d'autre part, une série de mesure qui sont spécifiques à différents sites.

Note : plusieurs organisations, gouvernementales et non-gouvernementales, se sont déjà engagées à travailler en partenariat pour la mise en œuvre des actions proposées.

I. Mesures et actions générales prioritaires

1. Promotion de l'éducation et de sensibilisation

Étant donné la densité de population humaine vivant autour et au sein même de l'aire de répartition du gorille de la Cross River, accroître la sensibilisation à la valeur de la conservation du patrimoine naturel en général, et au caractère unique de ces gorilles en particulier, doit représenter une composante majeure d'un programme de conservation à long terme. Les efforts entrepris jusqu'ici en matière d'éducation à la nature et de sensibilisation dans un certain nombre de sites au Nigeria et au Cameroun ont contribué à une réduction significative de la chasse aux grands primates. Ces activités ont consisté en émissions régulières de programmes de radio dans la langue Bokyi dans l'Etat de Cross River, au Nigeria, à la mise en place d'un programme de sensibilisation au Cameroun, et la diffusion d'affiches sur la conservation des gorilles de la Cross River tant au Nigeria qu'au Cameroun. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

Priorités en matière de sensibilisation et éducation calendrier financement nécessaire	Calendrier	Fonds nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer le développement des programmes d'éducation et de sensibilisation au travers de l'ensemble de l'aire de répartition du gorille de la Cross River, sur base de clubs de conservation dans les écoles, les émissions de radios et de télévision, et des films sur la conservation et sur les grands singes présentés aux communautés locales. 	5 ans	\$160,000*
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser localement des films/DVD sur la conservation des gorilles de la Cross River à monter localement dans les villages. 	1 an	\$2,000
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de périodiques d'information reprenant les principaux enjeux et activités de conservation. 	5 ans	\$8,000
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du matériel d'éducation, telles que les affiches et dépliants, à intervalles réguliers. 	5 ans	\$15,000

* Au Cameroun, la KfW contribue actuellement autour de 40.000 € par an à la conservation des activités de sensibilisation dans les 31 villages entourant le Parc national de Takamanda

Note: Le rôle des Sanctuaires de Primates dans la sensibilisation et l'éducation.

Les sanctuaires de primates ont joué un rôle important dans de l'éducation et l'augmentation de l'intérêt du public vis-à-vis des singes, des grands primates et de leur conservation. Des sanctuaires établis dans l'État de Cross River, au Nigeria (soutenus par les ONG Pandrillus et Cercopan), et à Limbe, au Cameroun (soutenu par Pandrillus), ont joué un rôle important comme des refuges pour les espèces sauvages confisqués dans cette région ainsi qu'en matière d'éducation du public. Avec plusieurs milliers de personnes qui visitent chaque année ces sanctuaires, les Camerounais et les Nigériens ont la possibilité d'observer directement des espèces qui aujourd'hui sont devenues rares, et qu'ils n'ont que rarement, sinon jamais, l'occasion d'observer dans la nature; ils ont de ce fait la possibilité de s'informer davantage sur les menaces qui pèsent sur les primates et leurs habitats. Le Centre pour la Faune Sauvage de Limbe (LWC) abrite un groupe de gorilles de plaines de l'ouest, et le seul gorille de la Cross River en captivité; le LWC mène également des programmes d'éducation et de sensibilisation dans la Province du Sud-Ouest, en collaboration avec les efforts de sensibilisation de WCS.

2. Promouvoir la participation des communautés dans les efforts de conservation

La forte densité humaine sur l'ensemble de l'aire de distribution du gorille de la Cross River, et en particulier sur la zone frontalière entre les deux pays, a inévitablement un impact important sur la faune et dus les habitats naturels. Il y a également un grand nombre de hameaux et villages dispersés à travers de l'aire de répartition du gorille, et des villages bien délimités sont également installés à l'intérieur du périmètre de la Division Okwangwo du Parc National de la Cross River au Nigeria ainsi que dans le Parc national de Takamanda au Cameroun. Une grande partie de l'aire de distribution du gorille se situe en dehors des zones protégées, sur des terres à gestion communautaire avec peu ou pas de statut de protection. L'appui des communautés et leur implication dans les activités de conservation sont donc indispensables pour assurer un avenir au gorille de la Cross River sur l'ensemble de son aire de répartition.

La compréhension mutuelle, la confiance et la transparence entre gouvernements, organisations

non gouvernementales et communautés, sont des facteurs clés de la participation communautaire, et les membres des communautés doivent donc être partie prenante dans le développement et la gestion des aires protégées, c'est-à-dire pleinement participer à l'identification des plans de gestion et faire partie des comités de gestion. Au-delà de cela, les communautés peuvent être appuyées par le biais de projets de développement permettant d'améliorer leurs moyens de subsistance, et à réduire leur l'impact direct sur les gorilles et leurs habitats. Pour atteindre ce résultat, on peut encourager certaines activités génératrices de revenus, de même que les pratiques agricoles qui peuvent augmenter la production agricole sans empiéter davantage sur les habitats forestiers ou convertir les zones tampons; de meilleures techniques de marketing pour la vente de produits agricoles devraient également être explorées. Ces efforts peuvent être facilités par la mise en place de centres de formation sur base communautaire. L'aide au développement des communautés locales liée aux projets de conservation doit clairement s'inscrire dans le cadre des systèmes de gestion et de conservation mis en place.

Priorités en matière d'activités liées à l'implication et aux besoins des communautés locales	Calendrier	Fonds Nécessaires
• Programmes de sensibilisation du public aux avantages de la protection de l'environnement (par exemple, l'entretien des bassins versants et la lutte contre l'érosion).).	5 ans	\$50,000
• Développer les capacités des populations locales à participer et à partager la responsabilité de l'écotourisme et à l'application de la loi	3 ans	\$60,000
• Développer des activités alternatives de subsistance permettant de réduire la pression sur les ressources forestières (par exemple, l'utilisation non extractives des ressources et les activités génératrices de revenus comme les micro-entreprises).	5 ans	\$1,000,000 ¹
• Un niveau des Enclaves: contenir toutes les activités humaines à l'intérieur des limites existantes au travers de l'élaboration de plans d'aménagement du territoire; favoriser la réinstallation en dehors des zones protégées	5 ans	\$150,000
• Promouvoir l'aménagement du territoire, l'amélioration des pratiques agricoles et de l'industrie forestière communautaire, de manière à mettre en place de vraies zones tampon dans les zones entourant l'habitat des gorilles.	5 ans	\$100,000

¹ La Banque allemande de développement, KfW, a engagé un total de 600.000 € pour mettre en œuvre des activités de développement permettant de soutenir la conservation dans la zone de Takamanda -Mone. Ces fonds seront répartis sur cinq ans et seront concentrés sur vingt-cinq collectivités.

3. Le développement de l'écotourisme et le tourisme de vision des gorilles

Dans certaines situations, l'écotourisme basé sur le tourisme de vision des grands singes peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la sensibilisation à la conservation et permettre de surcroît de générer des fonds importants pour la conservation et le développement communautaire. Le plus grand succès en la matière sont les programmes de tourisme de vision des grands singes développés en Afrique de l'Est autour des gorilles de montagne. Le gorille de montagne n'a pas réellement été chassé pour la viande, et leurs habitats relativement plus ouverts

permettent un contact visuel sur des centaines de mètres parfois, et ils ont donc été relativement faciles à habituer à la présence humaine rapprochée. Les gorilles de plaine sont généralement beaucoup plus difficile à habituer à la présence humaine, ils ont l'expérience de la pression de la chasse, et, du fait la végétation caractéristique de leurs habitats fait souvent obstacle à la vision, animaux et humains se détectent souvent l'un l'autre seulement quand ils sont à de courtes distances, ce qui provoque des réactions de peur et du stress tant chez les gorilles que chez les humains. En outre, l'habituation de groupes de gorilles pour le tourisme de vision peut présenter des risques par l'introduction de maladies humaines, et perdre la crainte de l'homme augmente les risques encourus par les gorilles lors de rencontres avec des chasseurs. Les gorilles de Cross River sont particulièrement difficiles à habituer à la présence humaine. En plus de leur méfiance en raison de l'intense pression de chasse, et de la densité de la végétation sur l'ensemble de leurs habitats, la petite population de gorilles de la Cross River est fragmentée sur de grandes surfaces, et de petits groupes vivent sur des terrains généralement très accidentés et assez inaccessibles. Plusieurs initiatives d'écotourisme ont toutefois été développées, mais sans implication du tourisme de vision de gorilles, notamment à Afi, et il existe de nombreuses possibilités pour encourager ce type de tourisme à se développer plus avant.

Au cours d'ateliers sur la conservation des gorilles de la Cross River, les avantages potentiels et les coûts de développement de l'écotourisme ont été évalués.

Les recommandations ont été avancées, en accord avec les principes directeurs suivants *1) l'écotourisme ne se limite pas à l'habituation et à la vision des gorilles et 2) l'écotourisme devrait être considéré comme faisant partie d'un ensemble comprenant de nombreux aspects et de services*. En tenant compte de ces considérations, les points suivants ont été retenus:

- 1) L'écotourisme peut apporter des avantages pour la conservation et le développement, mais peut également avoir des effets négatifs sur l'environnement et sur le maintien des aspects culturels des populations locales, et peut aussi détourner l'attention de besoins en matière de conservation de base.
- 2) En raison des risques en matière de santé des gorilles, de la résistance aux maladies, du stress et de la vulnérabilité à la pression de chasse, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'habituation des gorilles à des fins touristique, en particulier ceux de la Cross River.
- 3) Il a été accepté qu'une étude de faisabilité indépendante de tourisme de vision des gorilles serait menée au Monts Afi, et que les conclusions et recommandations de cette étude seraient adoptées.
- 4) Jusqu'à ce que cette étude menée à Afi ait publié ses résultats, aucune autre tentative d'habituation des gorilles de la Cross River ne sera entreprise.

4. Mesures de Conservation transfrontalières

Compte tenu de la distribution et des menaces qui pèsent sur les gorilles de la Cross River, des mesures globales basées sur une appréhension régionale de leur conservation est essentielle. Ces mesures doivent tenir compte du fait que les gorilles vivent de part et d'autre d'une frontière internationale, et que des mesures transfrontalières de conservation doivent donc être identifiées et mises en place. Une approche transfrontière peut apporter plusieurs avantages, notamment :

- Améliorer le contrôle des menaces telles que les incendies, les espèces invasives, les maladies, le braconnage, le commerce de la viande de brousse, de bois et d'autres produits forestiers et le trafic d'espèces sauvages.

- Renforcer l'intérêt des organisations et des bailleurs de fonds intéressés par le soutien aux aires protégées transfrontières.
- Renforcer l'engagement national à la conservation, si la composante de coopération internationale en engagée.
- Mettre en place une meilleure coopération et compréhension entre les nations concernées, en matière de conservation mais aussi dans d'autres domaines.
- Rendre la recherche plus efficace.

Des mesures de conservation transfrontalières ont déjà été élaborées ou proposées pour un certain nombre d'autres zones protégées qui se trouvent de part et d'autre de la frontière Nigeria-Cameroun. Ce sont: (1) la partie ou Division Oban du Parc national de la Cross River et le parc national de Korup; (2) les parcs de Gashaka Gumti et de Faro et une zone protégée proposée à Tchabal Mbabo; et enfin (3) les parcs du lac Tchad et de Waza. Plusieurs de ces aires protégées ont des problèmes de gestion très similaires.

Priorités en matière de planification des mesures de conservation transfrontières	Calendrier	Fonds nécessaires
• Création et soutien aux comités nationaux et bi-nationaux de conservation transfrontière à fin d'intensifier le dialogue, l'échange d'informations et l'élaborer de stratégies communes.	5 années	\$20,000
• Mise en route, au niveau local, d'activités communes entre les gestionnaires et le personnel des aires protégées de chaque pays, afin d'augmenter la volonté de coopération en matière de conservation (par exemple, des visites d'échange et des enquêtes menées conjointement).	5 années	\$30,000
• Identification d'un cadre stratégique pour la conservation transfrontalière, avec établissement d'un organisme chef de file désigné.	1 année	\$10,000
• Développer une base de données SIG comme outil de planification pour la conservation.	2 années	\$30,000
• Solliciter l'appui international et étudier les options pour la désignation en tant que Site Transfrontier du Patrimoine Mondial.	2-3 années	\$5,000

5. Amélioration de la législation et de la mise en œuvre de la réglementation

CAMEROUN

- Le gouvernement doit investir davantage, tant en termes de finances que des ressources humaines, dans des mesures de surveillance de la faune comme les mesures anti-braconnage, en plus de la protection de l'habitat.
- La Loi sur la Forêt et la Faune Sauvage de 1994 doit être réexaminée et mise à jour afin de prendre en considération les nouveaux challenges de gestion de la faune, et mettre à jour les catégories des espèces clés en fonction de leur statut actuel de conservation.
- Le Cameroun doit absolument mettre plus activement en œuvre les mesures de la CITES, afin de réduire l'exploitation des singes, des éléphants et des tortues.
- Le gouvernement du Cameroun doit améliorer les procédures pour la mise en place de zones de chasse communautaires, l'octroi de permis de collecte, et le développement de plans de gestion pour les aires protégées.

- Le plan d'action du nouveau Forum des Parlementaires de l'Environnement doit être mis en œuvre, afin de faciliter la création et la mise en œuvre de la réglementation.

NIGERIA

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États doivent engager davantage de moyens tant sur le plan de ressources humaines que sur le plan matériel et financier, pour la conservation durable de la faune sauvage, y compris les gorilles et leurs habitats.
- Plus d'efforts doivent être déployés par le gouvernement à réviser le Décret sur les Espèces Menacées et, de manière générale, à améliorer la mise en œuvre et l'application de la loi.
- Le Nigeria doit s'assurer de remplir les conditions nécessaires pour assurer le retrait de la suspension du commerce par la CITES dans les plus brefs délais.
- Une stratégie de conservation nationale du gorille de la Cross River doit être élaborée au niveau du gouvernement fédéral, en collaboration avec les différents États concernés.
- Une révision des lois en matière de gestion de la Faune doit être entreprise dans l'État de Cross River, et la nouvelle loi doit être mise en œuvre.

6. Priorités en matière de recherche

a. Surveillance de la population

Bien que la présence de gorilles a été confirmée au niveau de onze sites ou localités au Nigeria et au Cameroun, la superficie totale utilisée globalement par les gorilles n'est pas connue. Les enquêtes menées ces dernières années ont montré que les gorilles occupent des zones beaucoup plus importantes que ce qui avait été supposé auparavant, mais les données sont encore peu nombreuses pour certains sites, en particulier dans les vallées. Il est important de mener des activités de monitoring et de suivi des groupes et des sous populations afin de mieux comprendre la distribution et la dispersion des gorilles, de planifier les zones d'habitats stratégiques, et d'évaluer l'impact de la chasse et des autres perturbations liées à la présence humaine. Une présence régulière de recherche sur les sites de présence de gorilles contribue également à la protection, à la sensibilisation des communautés locales, et localement à la création d'emploi.

b. Etudes de distribution

L'étendue réelle de la distribution du gorille de la Cross River n'est pas encore pleinement connue. Des études récentes au Nigeria ont confirmé la présence de gorilles dans une zone où le pensait éteint (Olum Hill, près des Monts Afi). Au Cameroun, on pensait que les gorilles étaient présents dans la partie sud de la Réserve de la rivière Mone, mais des enquêtes de terrain n'ont pas réussi à mettre en évidence leur présence dans ce site. Toujours au Cameroun, une population que l'on pensait éteinte (Bechati-Fossimondi-Besali) a récemment été re-découverte. Pris ensemble, ces résultats mettent l'accent sur la nécessité d'élargir les connaissances sur l'aire de répartition du gorille de la Cross River.

Des enquêtes, menées de manière plus systématiques, sont nécessaires pour déterminer plus précisément l'ampleur de l'aire de distribution des gorilles. Des prospections intensives (c'est-à-dire basées sur plusieurs équipes de terrain travaillant sur une durée d'au moins trois semaines) sont nécessaires en raison de la faible densité caractéristique des gorilles dans la région, le terrain escarpé, et les difficultés de détection des signes de présence indirectes des gorilles dans les types de forêt typiques de la région de la Cross River. Même dans les zones où la présence des gorilles est bien connue, il est souvent difficile de trouver des signes de présence. Plusieurs zones doivent être rapidement inventoriées:

1. les parties centrales et nord-est de la Réserve de la Rivière Mone, et les zones nord et est de la réserve.
2. la partie sud de la forêt de la Haute Mbulu, à proximité des villages de Ashunda, Badshama, Ote, et Mbulu.
3. les autres forêts des environs de Bechati-Fossimondi-Besali, et celles situées entre Bechati et le sud-est de Mone (y compris les Bamumbu Hills, la forêt de Nkong et celle de Mak-Betchou).
4. les crêtes forestières à l'ouest de ce qui est actuellement connu comme zone de présence de gorilles de l'Extension Boshi dans le nord de la Division Okwangwo du Parc National de la Cross River.
5. Les Okwa Hills, dans la Division Okwangwo du PN de la Cross River.

c. Etudes génétiques complémentaires

L'analyse génétique a fourni de précieux renseignements quant à la structure de la population des gorilles de la Cross River, mais l'utilité de cette analyse a été limitée du fait du manque de disponibilité d'échantillons provenant de tous les sites à gorille. Des collectes et l'analyse d'échantillons supplémentaires provenant d'autres sites permettraient une compréhension plus détaillée de la structure de la population. Davantage d'échantillons génétiques permettrait également une évaluation plus précise des taux de migration entre les différentes localités. Ces données pourraient être utilisées pour identifier des corridors efficaces d'habitat forestier et de faire des modélisations démographiques et des prévisions plus précises sur le devenir de cette population.

L'analyse génétique pourrait également être utilisée pour étudier et mieux connaître l'un des paramètres les plus basiques mais les plus insaisissables pour le gorille de la Cross River : la taille de la population. Les techniques d'analyse basées sur les méthodologies de « marquage-recapture » (marquage génétique) peuvent être appliquées aux données génétiques pour générer des estimations de la taille de la population. Un projet pilote d'étude par marquage génétique dans les Monts Mbe est actuellement en cours. Si elle s'avère être un succès, cette approche pourrait être appliquée à la population de Cross River dans son ensemble.

d. Socio-écologie du Gorille de la Cross River

La socio-écologie du gorille de la Cross River a été étudiée sur deux sites (les Monts Afi et Kagwene), mais il se peut que ce ne soit pas représentatif de la population dans son ensemble. Les deux sites sont situés à la périphérie de l'aire de répartition connue des gorilles, et présentent des caractéristiques qui semblent les différencier du reste de l'aire et des habitats occupés par le gorille de Diehl. Étudier l'écologie alimentaire des gorilles dans l'une des localités plus centrales de l'aire permettrait de comprendre si les observations faites à Afi et à Kagwene sont caractéristiques de l'ensemble de la population. Rassembler davantage de données sur les besoins des gorilles en matière d'habitat pourrait aider à mieux cerner les facteurs écologiques qui déterminent leur répartition actuelle dans les zones d'altitude, ainsi qu'à mieux évaluer si les zones forestières actuellement inoccupées sont réellement des zones d'habitats propices aux gorilles. Des recherches plus approfondies sur l'écologie alimentaire des gorilles de la Cross River pourrait aussi être complétées par des études botaniques. Une meilleure compréhension de la relation entre le régime alimentaire des gorilles et la composition floristique de la région de Cross River permettrait une estimation plus exacte de ce qui représente des zones d'habitat favorable pour les gorilles.

Priorités en matière de recherche	Calendrier	Fonds nécessaires
• Poursuite de la recherche socio-écologique et suivi (monitoring) de la population.	5 ans	\$500,000
• Poursuite des surveys pour préciser la distribution des gorilles	2 ans	\$100,000
• Poursuite du marquage génétique et projet d'analyse génétique du gorille de la Cross River.	2 ans	\$100,000
• Etudes écologiques sur de nouveaux sites	2-3 ans	\$100,000

II. Actions prioritaires sur Sites Spécifiques

NIGERIA

1. Sanctuaire de faune des Monts Afi (AMWS)

La gestion de ce site au travers de la Commission forestière de l'Etat de la Cross River reçoit actuellement l'appui d'un certain nombre d'ONG, y compris Fauna and Flora International, Wildlife Conservation Society, Pandrillus et le Nigeria Conservation Foundation. Bien que la pression de chasse ait été réduite grâce à la mise sur pied d'une équipe de 23 gardes forestiers, on estime à plus de 600 exploitations agricoles illégales de tailles diverses dans le sanctuaire. L'exploitation forestière illégale très répandue dans les environs immédiats de la Réserve Forestière de la Rivière Afi (ARFR), et la propagation des exploitations agricoles de l'enclave de Buanchor, menacent de faire disparaître le corridor forestier reliant les monts Afi à Mbe. Bien que les pentes montagneuses très raides du sanctuaire l'aient largement protégé de l'exploitation forestière, la forêt est souvent endommagée par des incendies lors de la saison sèche, et au cours de la saison sèche 2005-2006, des gorilles ont quittés le périmètre du sanctuaire pour trouver de la nourriture dans les fermes environnantes. Des méthodes d'atténuation de conflit possible entre humain et gorille doivent donc être envisagées.

Le sanctuaire AMWS est actuellement l'objet d'un ambitieux programme d'écotourisme mené par l'État de Cross River, et comprend un plan d'habituation des gorilles à Afi à des fins touristiques. Cette proposition d'habituation fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité indépendante. Le sanctuaire est également le site de relâcher pour la réintroduction des de drills captifs (*Mandrillus leucophaeus*) sous la conduite de l'ONG Pandrillus.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds Nécessaires
• Atelier pour adresser la question de l'agriculture illégale dans le sanctuaire.	1 an	\$3,000
• Améliorer l'infrastructure de gestion: postes de rangers, bâtiments centraux du sanctuaire, réseau radio, sentiers..	2-3 ans	\$50,000
• Mise en application des lois et organisation de patrouilles anti-braconnage efficaces.	5 ans	\$125,000 ¹
• Formation des rangers à des patrouilles de monitoring (suivi).	1 an	\$1,000
• Cartographie et sécurisation de corridors d'habitats entre Afi-Mbe et AMWS-ARFR	2-3 ans	\$10,000
• Elaboration de plans d'occupation des sols avec	2 ans	\$20,000

les communautés locales pour réaliser de vraies zones tampon et des corridors.		
• Etude de faisabilité d'écotourisme.	1 an	\$10,000
• Développement d'un plan de gestion.	1-2 ans	\$20,000
• Atelier de développement d'un plan de protection contre les feux.	1 an	\$1,000

¹ Les coûts récurrents, pour lesquels CRSFC contribue annuellement près de \$ 10000 pour les salaires des rangers.

2. Les Monts Mbe (CAMM)

La propriété foncière traditionnelle de la forêt de Mbe est revendiquée par neuf communautés environnantes, en absence de tout statut de conservation. En dépit des recommandations, les monts de Mbe ont été exclus du nouveau Parc National de la Cross River établi en 1991, et les tentatives subséquentes du gouvernement fédéral pour intégrer ces zones dans le parc n'ont pas fructueuses. Les neuf communautés ont formé l'Association pour la conservation des Monts de Mbe (CAMM), et l'Association a l'intention de gérer la zone tant pour la conservation qu'aux bénéfices des membres de la communauté. Ce processus a été mené au travers d'un projet financé par US-AID connu sous le nom de SPACE (Sustainable Practices in Agriculture for Critical Environments), appuyé par un certain nombre d'ONG telles que la WCS et le « Développement au Nigeria ».

Le suivi des gorilles par une ONG locale, le Groupe de préservation Primates, et plus récemment par la CMS a abouti à un certain degré de protection informelle pour les gorilles. Malgré l'absence de tout statut officiel de conservation, la faune semble être plus abondante dans les montagnes de Mbe que dans des zones protégées à proximité. Toutefois, les montagnes demeurent sous la menace de l'exploitation forestière, l'empiètement agricole, et la chasse. Il est à espérer que la nouvelle aire de conservation communautaire sera en mesure de réduire ces menaces et ces pressions, tout en maintenant l'appui local, et que Mbe continuera de faire le lien entre les monts Afi et le PN de la Cross River et le plus grand morceau d'habitat des gorilles plus à l'est.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
• Fournir l'appui nécessaire et le renforcement des capacités pour la zone de CAMM.	2-3 ans	\$30,000
• Explorer les options de bail locatif pour le financement d'une conservation durable.	1 an	\$10,000
• Développer une station de recherche.	2 ans	\$10,000
• Soutenir le développement et la mise en œuvre d'un système efficace de surveillance communautaire.	5 ans	\$50,000
• Atelier de développement d'un plan de protection incendie	1 an	\$1,000
• Cartographie, étude et mise en protection d'un corridor entre Mbe et le PN de Cross River .	2-3 ans	\$10,000
• Institution légale et marquage formel des limites.	1 an	\$10,000
• Développement d'un plan de gestion.	1-2 ans	\$20,000

<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un plan communautaire d'utilisation des terres pour les zones tampons et les corridors d'habitat forestiers. 	2 ans	\$20,000
--	-------	----------

3. Parc National de la Cross River (CRNP) : Okwangwo Division

Malgré les efforts déployés par les autorités du parc, la plupart des zones de la Division Okwangwo sont soumises à une pression de chasse élevée, en raison du marché lucratif de la viande de brousse. En conséquence, les densités de grands mammifères sont actuellement très faibles presque partout.

Un des principaux problème encore non résolu du parc est la présence de trois grands villages enclavés dans le périmètre du parc: Okwangwo, Okwa I et Okwa II. Ces enclaves ont été créées au moment de la mise en place de la première Réserve forestière Okwangwo en 1930; mais depuis lors, les villages ont fortement grandi, la population a beaucoup augmenté, les forêts sont de plus en plus défrichées pour l'agriculture en dehors des enclaves prévues à l'origine. L'accroissement de ces surfaces cultivées menace de diviser le parc en deux parties, et ainsi isoler la forêt et les gorilles de l'Extension de Boshi du reste de la Division Okwangwo. On note également un certain niveau d'exploitation forestière dans Okwangwo, mais cela ne représente pas des surfaces importantes.

Les limites du parc restent également controversées: le décret officiel qui a créé le parc en 1991 a adopté les limites des anciennes réserves forestières de Boshi-Okwangwo, plutôt que de suivre les recommandations des consultants en planification d'aires protégées faites en 1989-1990. Les limites du Cross River NP (CRNP) dans son ensemble (les deux divisions de Okwangwo et Oban) doivent être révisées.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds Nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en application des lois sur la conservation des aires protégées, en particulier les mesures anti-braconnage. 	5 ans	\$250,000 ¹
<ul style="list-style-type: none"> • Formation du staff du PN de Cross River dans la lutte contre le braconnage et des techniques de suivi des gorilles 	1-2 ans	\$20,000
<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les plans de réinstallation des enclaves en dehors du parc, et explorer les options de financement. 	1-2 ans	\$1,000
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le plan de gestion du parc. 	1 an	\$20,000
<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les limites extérieures du parc, envisager une re-démarcation potentielle. 	1 an	\$20,000
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts visant à construire et à équiper les nouveaux postes de rangers 	3 ans	\$30,000 ²
<ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan d'implantation d'écotourisme de manière intégrée avec les efforts déployés par l'Office du Tourisme de l'État de Cross River. 	1 an	\$1,000

¹ Dépenses récurrentes actuellement financées par le CRNP.

² CRNP on pouvait s'attendre à fournir environ 50% de ces coûts

CAMEROUN

1. La Région de Takamanda-Mone

La Région forestière de Takamanda-Mone occupe l'extrémité nord de la Province Sud-Ouest du Cameroun et couvre une superficie de 4.400 km². Cette grande zone paysagère, qui englobe les zones forestières de Takamanda, Mone, Mbulu et Kagwene, est l'habitat de toutes les sous-populations connues du gorille de la Cross River du Cameroun, sauf une, et forme un bloc quasiment contigu de forêts qui rejoignent des forêts similaires au Nigeria.

Bien que reconnue comme une zone biologique d'importance à l'échelle régionale (Comiskey et al. 2003; Forboseh et al. Dans la presse), la région de Takamanda-Mone a été quelque peu négligée par les efforts de conservation. Le nombre d'agents forestiers ne sont pas présents en nombres suffisants pour surveiller les activités de braconnage et de coupes de bois illégales. Afin d'améliorer les chances de survie des gorilles de Cross River et d'autres espèces menacées, et afin d'assurer que les aires protégées proposées sont effectivement conservées, cette situation doit être prise en main et corrigée d'urgence.

2. Parc National de Takamanda

On estime à près de 15.000 le nombre de personnes qui dépendent des forêts de Takamanda comme moyen de subsistance en matière de ressources comme le bois et les produits forestiers non ligneux, en particulier la viande de brousse, la mangue de brousse (*Irvingia spp.*), ainsi que les feuilles comestibles de la vigne *Gnetum* ("eru" ou "laitue"). La combinaison de l'accroissement de la population humaine dans la zone et l'augmentation de l'accessibilité par route amplifie les pressions sur les forêts. La situation de Takamanda, à proximité de la frontière internationale, représente des défis supplémentaires en matière d'application des lois concernant la vie sauvage. Le trafic de viande de brousse à travers les frontières internationales poreuses avec le Nigeria, ainsi que vers d'autres régions du Cameroun, est rapidement en train d'épuiser les populations animales sauvages.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
• Finalisation d'une stratégie de gestion pour le PN de Takamanda.	1 an	\$20,000 ¹
• Délimiter les limites du Parc National.	2 ans	\$30,000 ¹
• Améliorer la mise en application de la loi, y compris le recrutement d'éco-gardes.	5 ans	\$220,000 ¹
• Mettre en place un Comité de conservation transfrontalière.	2 ans	\$10,000

¹ KfW se sont engagés à appuyer plusieurs activités liées à la mise en place du PN de Takamanda. Le financement des 4 premières activités devraient être largement couvert par KfW.

3. La réserve forestière de la rivière Mone

La réserve forestière de Mone River a été créée en tant que réserve de production forestière dans les années 1950. Bien qu'il n'y ait pas de villages ou de hameaux dans les limites de la réserve, la population locale y récolte des espèces animales ou végétales et d'autres produits forestiers, et ce de manière non soutenable. Lors d'une révision en 2003 ("Plan du Zonage"), il a été suggéré que le statut de la réserve forestière de la rivière Mone soit surclassé et devienne un Sanctuaire de

faune sauvage. Toutefois, ce sur-classement de la Mone est maintenant mis en doute, et il est possible que le gouvernement envisage l'affectation de cette réserve en zone d'exploitation commerciale de bois. Il est urgent de mettre au point un plan de conservation qui assure la protection des gorilles de la Mone, tout en reconnaissant les besoins de la population locale. Ceci est particulièrement important étant donné la possibilité, suggérée par les données génétiques, d'échanges continus entre les gorilles de Mone et ceux d'autres forêts voisines.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> Acquérir et rassembler les données biologiques et socio-économiques à l'appui d'un examen de l'état de conservation de la réserve forestière de Mone 	1 an	\$40,000
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de gestion de la conservation pour la région 	2 années	\$20,000
<ul style="list-style-type: none"> Redéfinir le tracé des limites de la réserve forestière de la Mone 	1 an	\$25,000
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la mise en application de la loi, y compris le recrutement de personnel chargé de cette application, et mise en place de patrouilles régulières. 	5 années	\$200,000 ¹

^{1 1} Les dépenses récurrentes, y compris les salaires, seront couverts par le MINFOF.

4. La forêt de Mbulu

Mbulu n'a actuellement pas de statut formel de gestion et les nombreuses communautés dispersées à travers la zone utilisent les ressources forestières de manière peu contrôlée. La création d'une route à partir de la ville de Mamfe, dans le sud, vers Akwaya dans le nord, présente une menace supplémentaire à la conservation de la région. Cette route permettra un meilleur accès et facilitera la dégradation et la perte d'habitats forestiers reliant Takamanda à Mbulu. Bien que la forêt est continuellement dégradée par l'ouverture de nouveaux espaces cultivables, le braconnage est la principale menace qui pèse sur les gorilles dans la zone. Un bébé femelle gorille a été pris dans un piège et tué avec une machette en 2001, et au début de 2006 un autre gorille aurait été tué dans la zone. Il y a un besoin urgent de mettre en place un réseau d'aires protégées et des corridors écologiques dans la région de Mbulu.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> Rassembler et analyser les données biologiques et socio-économiques nécessaires pour planifier un réseau de zones de conservation et les corridors nécessaires. 	1 année	\$60,000
<ul style="list-style-type: none"> Achever le processus de désignation de deux aires protégées proposées (Haute-Mbulu, et Atolo). 	2-3 années	\$75,000
<ul style="list-style-type: none"> Marquer les limites de l'aire protégée et d'élaborer des stratégies de gestion des nouvelles aires protégées 	1 année	\$30,000
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mise en application de la loi, y compris l'augmentation de personnel chargé de cette mise en application ; recrutement de Conservateurs pour les nouvelles aires protégées 	5 années	\$200,000 ¹

¹ Les dépenses récurrentes, y compris les salaires, seront couverts par le MINFOF.

5. Le Sanctuaire de gorilles de Kagwene

Le Sanctuaire de Kagwene est entouré de neuf communautés villageoises. La pression de chasse intense sur la montagne a abouti à l'éradication presque totale des mammifères de grande et moyenne taille, à l'exception des gorilles, qui ont été protégés au fil des ans par une loi traditionnelle interdisant leur chasse. Par conséquent, la disparition de l'habitat est la menace la plus pressante dans cette zone. Les éleveurs de bovins ont converti et transformé de vastes zones de forêt en prairies, tandis que l'agriculture envahi de plus en plus les zones de pente même les plus hautes. Les communautés qui vivent autour du Mont Kagwene se disent prêtes à protéger l'habitat et de la faune sauvage, mais leur soutien est subordonné à la désignation du Sanctuaire de Gorilles. Depuis Octobre 2005, une équipe anti-braconnage, employée localement, lutte activement contre le braconnage à Kagwene, sous la direction du MINFOF et a réussi à réduire la quantité de piégeage sur la montagne.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
• Finaliser le processus de délimitation du Sanctuaire de Gorilles de Kagwene.	1 an	\$15,000
• Élaborer une stratégie de gestion pour le sanctuaire, y compris des mesures de protection et de lutte contre les incendies.	1 an	\$5,000
• Poursuivre ma mise en application de la loi et les activités anti-braconnage; finaliser le recrutement des éco-gardes (MINFOF)	5 ans	\$110,000 ¹
• Recrutement d'un conservateur (MINFOF)	5 ans	\$42,000 ¹
• Translocation du bétail actuellement dans le périmètre du sanctuaire.	2 années	\$10,000

¹ Les dépenses récurrentes, y compris les salaires, seront couvertes par le MINFOF.

6. Forêt de Bechati-Fossimondi-Besali

Les menaces qui pèsent sur la survie des gorilles de Cross River dans les forêts de Bechati-Fossimondi-Besali sont similaires à celles que l'on retrouve dans d'autres régions; c'est à dire la chasse commerciale et la chasse de subsistance, la fragmentation de l'habitat, le déboisement pour l'agriculture, le développement du réseau routier et de la méconnaissance générale des lois concernant la faune sauvage. Un problème urgent à résoudre est le fait que les collectivités locales demandent actuellement aux autorités traditionnelles l'autorisation de permettre à nouveau l'agriculture sur les flancs en pentes raides du Mont Fossimondi. Une autre préoccupation est de savoir si certaines parties de cette zone pourraient être attribuées à la production forestière. Une concertation et des efforts de collaboration doivent être menés afin d'élaborer un plan de conservation pour cette zone, et d'atténuer les menaces croissantes.

Actions à entreprendre	Calendrier	Fonds nécessaires
• Rassembler et analyser les données biologiques et socio-économiques nécessaires pour aider à la création d'une aire protégée co-gérées et des corridors fauniques entre Bechati et la RF de Mone.	5 ans	\$100,000
• Produire une carte d'affectation des terres et officialiser le statut de la forêt de Bechati-Fossimondi-Besali	2 ans	\$55,000

<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de gestion de la zone avec l'Association forestière communautaire et les comités villageois de gestion forestières ; délimitation de la zone de conservation. 	2 ans	\$20,000
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la mise en application de la loi, y compris augmenter le nombre de personnel chargé de cette application, et élaborer des mécanismes communautaires de mise en application des lois. 	3 ans	\$40,000
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des moyens de subsistance alternative pour réduire au minimum les dommages créés en raison de la création d'une zone protégée. 	5 ans	\$70,000
<ul style="list-style-type: none"> • Organisez des ateliers sur l'agriculture illégale dans les habitats des gorilles 	1 an	\$2,000